

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE BEAULAC-GARTHBY
COMTÉ DE RICHMOND
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES APPALACHES
CANADA

SESSION
ORDINAIRE

À une session ordinaire du conseil municipal de Beaulac-Garthby, dans le Comté de Richmond, de la Municipalité Régionale de Comté des Appalaches, tenue le lundi 3 mai 2010, au lieu ordinaire des sessions à 19 heures et 00 minute, à laquelle sont présents :

-2010-
MAI LE 3

Monsieur le Maire
Messieurs les conseillers

Loïc Lenoir
1- Jean-Claude Brochu
2- Isabelle Gosselin
3- Marcel Houde
4- Bruno Martin
5- Isabelle Roberge
6- Marc Baillargeon

Absent :

Tous membres du conseil et formant quorum.

Sous la présidence du maire, monsieur Loïc Lenoir.

Madame Cynthia Gagné, directrice générale, de la Municipalité de Beaulac-Garthby, assiste à la réunion.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE : mot de bienvenue et prière

Le maire monsieur Loïc Lenoir constate le quorum à 19 heures et 00 minute. La session est ouverte par le mot de bienvenue adressé par le maire monsieur Loïc Lenoir à tous les conseillers et aux personnes présentes, suivi par la prière.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

10-05-3596

Il est proposé par : M. Isabelle Gosselin

Que l'ordre du jour soit adopté avec les ajouts suivants à affaires nouvelles.

1. Avis de motion – Règlement no.141-2010
2. Adoption premier projet règlement no.141-2010 – Amendement règlement zonage no.133-2009
3. Assemblée publique de consultation.

Adopté à l'unanimité par les conseillers
Le maire s'étant abstenu de voter.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Ayant tous pris connaissance du procès-verbal de la session du 12 avril 2010 de la municipalité de Beaulac-Garthby au moins quarante-huit heures (48h) avant la tenue de la présente.

10-05-3597 Il est proposé par : M. Isabelle Roberge

Et résolu d'en faire l'adoption

Adopté à l'unanimité par les conseillers
Le maire s'étant abstenu de voter.

CORRESPONDANCE

10-05-3598 Il est proposé par : M. Bruno Martin

Que les membres du conseil de la Municipalité de Beaulac-Garthby prennent connaissance de la correspondance.

Lecture de la Correspondance :

13-04-10	Affaires municipales, Régions et Occupation du Territoire	Information – Fiscalité Municipale
12-04-10	Groupe de Policiers et policiers-retraités de la Sûreté du Québec	Communiqué
13-04-10	FQM	Communiqué de Presse
06-04-10	Services aux entreprises	Offre de services
01-04-10	Commission Scolaire des Appalaches	Mobilisation pour la tenue d'une élection scolaire et municipale simultanée en 2013
08-04-10	FQM	Communiqué – Internet haute vitesse
03-04-10	Teronet	Offre de service
31-03-10	Le Cantonnier	Invitation

Adopté à l'unanimité par les conseillers
Le maire s'étant abstenu de voter.

COMPTES

1) Liste des comptes

10-05-3599 Il est proposé par : M. Marc Baillargeon

Que la liste des comptes ayant été déposée aux membres du Conseil, ils en ont pris connaissance et approuvent les déboursés au montant de 50 921.75 \$.

Adopté à l'unanimité par les conseillers
Le maire s'étant abstenu de voter.

RAPPORT MENSUEL DU MAIRE ET DES CONSEILLERS

Monsieur le maire et messieurs les conseillers font leur rapport des activités dans les différents départements.

NOMINATION DU VÉRIFICATEUR

Remis à plus tard

AUTORISATION D'EFFECTUER LE 1^{er} VERSEMENT À LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

10-05-3600

Il est proposé par : M. Marcel Houde

Que la municipalité de Beaulac-Garthby autorise le 1^{er} versement à la sécurité publique au montant de 67 456.00 \$. Que le maire, monsieur Loïc Lenoir et la directrice générale, madame Cynthia Gagné, soient autorisés à signer le chèque.

Adopté à l'unanimité par les conseillers
Le maire s'étant abstenu de voter.

SOUPER DES MAIRES

10-05-3601

Il est proposé par : M. Bruno Martin

Que la municipalité de Beaulac-Garthby autorise le maire et les conseillers à assister au souper des Maires qui aura lieu le vendredi 4 juin 2010 à 18 heures 30, à Ste-Praxède.

Que la directrice générale, madame Cynthia Gagné et le maire, monsieur Loïc Lenoir soient autorisés à signer le chèque pour le souper, au montant de 25.00 \$ par personne. Le chèque sera au montant de 25.00 \$.

Adopté à l'unanimité par les conseillers
Le maire s'étant abstenu de voter.

VACANCES DES EMPLOYÉS

10-05-3602

Il est proposé par : M. Marc Baillargeon

Que les vacances des employés soient établies comme suit :

Employé	Date
Cynthia Gagné	Du 25 juillet 2010 au 31 juillet 2010 Du 1 août 2010 au 7 août 2010 Du 8 août 2010 au 14 août 2010 Reste 1 semaine à cédule
Francine Rochon	Du 11 juillet 2010 au 17 juillet 2010 Du 29 août 2010 au 4 septembre 2010 Du 5 septembre 2010 au 11 septembre 2010
Jean-Marc Goulet	Du 8 août 2010 au 14 août 2010 Du 20 mars 2011 au 26 mars 2011 Du 27 mars 2011 au 2 avril 2011 Du 3 avril 2011 au 9 avril 2011 Du 10 avril 2011 au 16 avril 2011
Alain Beaudoin	Du 18 juillet 2010 au 24 juillet 2010 Du 25 juillet 2010 au 31 juillet 2010 Du 29 août 2010 au 4 septembre 2010 Du 17 octobre 2010 au 23 octobre 2010
Mario Chrétien	Du 1 août 2010 au 7 août 2010 Du 8 août 2010 au 14 août 2010 Du 26 septembre 2010 au 2 octobre 2010 (à ses frais)

Adopté à l'unanimité par les conseillers
Le maire s'étant abstenu de voter.

COUPURE DU C.R.D.I (CENTRE DE RÉADAPTATION EN DÉFICIENCE INTELLECTUELLE)

10-05-3603

Il est proposé par : M. Marcel Houde

Que la municipalité de Beaulac-Garthby appuie le Transport Adapté de la Région de l'Amiante inc. dans sa démarche afin de continuer à recevoir la

EXIGENCES PARTICULIÈRES

- Avoir un véhicule à sa disposition;
- Apparence vestimentaire soignée;
- Disponible le soir sur semaine pendant la période de collecte de l'information (en été) et pour les rencontres avec la municipalité;
- Connaissance de logiciels appropriés pour la collecte de données (Word, Excel, Accès ou autres semblables);
- Bonne maîtrise du français parlé et écrit;

Adopté à l'unanimité par les conseillers
Le maire s'étant abstenu de voter.

DÉPÔT DÉMISSION DE MADAME NATHALIE GRONDIN

Que la directrice générale, madame Cynthia Gagné dépose la lettre de démission de madame Nathalie Grondin en date du 1er juillet 2010.

Que la municipalité de Beaulac-Garthby remercie madame Nathalie Grondin pour le bon travail effectué pendant ces nombreuses années de service au sein de notre municipalité.

OFFRE D'EMPLOI - SECRÉTAIRE

10-05-3606

Il est proposé par : M. Marc Baillargeon

Que la municipalité de Beaulac-Garthby procède à un appel d'offre pour l'embauche d'une secrétaire.

SALAIRE : 13.00 \$/heure

NOMBRE D'HEURES : 14 heures/semaine - secrétariat urbanisme

Mardi et vendredi 8h30 à 16h30.
7 heures/semaine - secrétariat administration
Lundi. 8h30 à 16h30

TÂCHES :

1. Traitement des demandes de permis;
2. Étude règlementation d'urbanisme;
3. Préparer les dossiers;
 - travaux publics
 - permis
 - Avis
 - Constats
 - Inspection
 - Autres
4. Transmettre les renseignements en règlementation d'urbanisme;
5. Inspection bâtiments sur le terrain;
6. Transmettre rapport au Ministère;
7. Autres travaux au besoin;
8. Connaissance de Sygem Permis serait un atout;
9. Détenir un permis de conduire pour automobile;
10. Traitement texte;
11. Base de comptabilité :
 - comprendre la base de crédit et débit

- être capable de faire des reçus
- 12. Répondre au téléphone;
- 13. Recevoir les contribuables;
- 14. Facilité de travailler avec le logiciel microsoft Word et Excel;
- 15. Être capable de dresser les procès-verbaux de tous les actes et délibérations;
- 16. Excellent français écrit;
- 17. Assister aux séances du conseil lorsque la directrice générale sera dans l'impossibilité d'assister;
- 18. Faire du classement;
- 19. Autres travaux au besoin;
- 20. Période d'essai de trois mois.

CONDITIONS DE TRAVAIL :

Salaire :	13.00 \$/heure
Congés de maladies :	2 jours/année
Régime de retraite :	Contribution de l'employé : 2,5 % Contribution de l'employeur : 2,5 %
Vacances :	2 semaines de 3 jours après 1 an de service 3 semaines de 3 jours après 5 ans de service 4 semaines de 3 jours après 10 ans de service 5 semaines de 3 jours après 20 ans de service
Jours fériés	selon les normes du travail

Si ce défi est à la mesure de vos ambitions, veuillez faire parvenir votre curriculum vitae par la poste ou par courriel : 96, route 112, Beaulac-Garthby, G0Y 1B0 ou municipalitedebeaulac@bellnet.ca avant le 19 mai 2010, à 14h00 l'attention de Mme Cynthia Gagné, directrice générale.

Adopté à l'unanimité par les conseillers
Le maire s'étant abstenu de voter.

NOMINATION COMITÉ DE SÉLECTION – SECRÉTAIRE

10-05-3607

Il est proposé par : Mme. Isabelle Gosselin
Que la municipalité de Beaulac-Garthby nomme un comité de sélection pour l'engagement d'une secrétaire. Les membres du comité de sélection sont le maire, M. Loïc Lenoir, l'inspecteur municipal, M. Jean-Marc Goulet et la directrice générale, Mme Cynthia Gagné.

Adopté à l'unanimité par les conseillers
Le maire s'étant abstenu de voter.

SOUPER DÉPART – MADAME NATHALIE GRONDIN

10-05-3608

Il est proposé par : M. Bruno Martin
Suite au départ de madame Nathalie Grondin, en guise de remerciement, la municipalité de Beaulac-Garthby autorise la directrice générale, Mme Cynthia Gagné à lui faire faire un cadeau d'une valeur de 25.00 \$ qui lui sera remis lors d'un souper en compagnie de ses compagnons de travail. Les frais seront remboursés suite à la présentation des pièces justificatives.

Adopté à l'unanimité par les conseillers
Le maire s'étant abstenu de voter.

ENGAGEMENT GESTIONNAIRE DU SITE INTERNET

Remis à plus tard.

DEMANDE DES PROPRIÉTAIRES DU CHEMIN DES OLIVIERS

10-05-3609

Il est proposé par : Mme. Isabelle Roberge

Que la municipalité de Beaulac-Garthby mandate l'inspecteur municipal, M. Jean-Marc Goulet pour étudier la demande des propriétaires du Chemin des Oliviers pour la verbalisation du chemin des Oliviers.

Adopté à l'unanimité par les conseillers
Le maire s'étant abstenu de voter.

ENTRETIEN DES TOILETTES PARC BELLERIVE ET HALTE ROUTIÈRE

10-05-3610

Il est proposé par : M. Marc Baillargeon

Que la municipalité de Beaulac-Garthby engage madame Hélène Grenier pour effectuer l'entretien des toilettes dans le Parc Bellerive et à la Halte Routière la fin de semaine et les jours fériés aux conditions suivantes :

Les travaux sont :

- ❖ Changer le papier de toilette
- ❖ Nettoyer les toilettes
- ❖ Nettoyer les planchers si nécessaire
- ❖ Ramasser les déchets si nécessaire.

Salaire : Montant forfaitaire de 14.00 \$ par jour

Durée : Du 22 mai 2010 au 17 octobre 2010

Adopté à l'unanimité par les conseillers
Le maire s'étant abstenu de voter.

FORMATION « LA GESTION ET L'OCTROI DES CONTRATS MUNICIPAUX »

10-05-3611

Il est proposé par : Mme. Isabelle Roberge

Que la municipalité de Beaulac-Garthby autorise la directrice générale, Mme Cynthia Gagné, à assister à la formation "La Gestion et l'octroi des contrats municipaux". La formation aura lieu à Saint-Ferdinand le 10 juin 2010.

Les frais d'inscription sont de 215.00 \$ plus taxes.

Que le maire, M. Loïc Lenoir et la directrice générale, Mme Cynthia Gagné soient autorisés à payer les frais suite à la présentation des pièces justificatives pour les frais de repas et de déplacement.

Adopté à l'unanimité par les conseillers
Le maire s'étant abstenu de voter.

COMITÉ TOURISTIQUE - DÉPLIANT

10-05-3612

Il est proposé par : M. Bruno Martin

Que la municipalité de Beaulac-Garthby autorise la directrice générale, Mme Cynthia Gagné, à faire le paiement des dépenses reliées au dépliant représentant la municipalité au Comité Touristique de Beaulac-Garthby.

Le montant de cette dépenses est de 1 014.53.00 \$ taxes incluses.

Adopté à l'unanimité par les conseillers
Le maire s'étant abstenu de voter.

RÉVISION DE LA CARTE ÉLECTORALE

Considérant qu'en marge des travaux de la commission parlementaire relative au projet de loi no.78, Loi modifiant la Loi électorale concernant la représentation électorale et les règles de financement des parties politiques et modifiant d'autres dispositions législatives, la municipalité de Beaulac-Garthby a pris connaissance de la nouvelle carte électorale proposé par le Directeur général des élections (DGE) dans son second rapport déposé en cours d'année 2009;

Considérant qu'en vertu du nouveau découpage proposé par le DGE, l'actuel comité de Frontenac, qui est constitué de 16 des 19 municipalités de la MRC des Appalaches, est complètement défiguré par l'amputation de cinq (5) municipalités du territoire de la MRC, qui sont répartis dans deux (2) autres comtés différents, et l'ajout des 18 municipalités de la MRC de Lobinière.

Considérant que ce nouveau découpage proposé ne respecte aucunement la principe des communautés naturelles d'appartenance préconisé par l'article 15 de la Loi électorale (L.R.Q., c. E-3.3), tant par le démembrement irrationnel de la MRC des Appalaches découlant de la répartition des municipalités qui la constituent dans quatre (4) comtés différents.

Considérant que ce nouveau découpage ne tient nullement compte du territoire des régions administratives ni de celui des MRC, qui représentent pourtant une indication primaire importante de délimitation des communautés naturelles d'appartenance déjà reconnue par le gouvernement du Québec.

Considérant que la MRC des Appalaches fait plus particulièrement siennes les recommandations numéros 1, 2 et 5 formulées par la Conférence Régional des Élus de la Chaudière-Appalaches dans son mémoire sur le projet de loi no.78 qu'elle a présenté à la commission des Institutions en février dernier et visant respectivement les principes du respect de la délimitation des régions administratives ainsi que du respect des limites territoriales des MRC, actuelles et futures, pour la délimitation des nouvelles circonscriptions électorales;

Considérant que le DGE n'a en aucune façon consulté les municipalités de la MRC des Appalaches directement concernées par les changements proposés.

En conséquence,

10-05-3613

Il est proposé par : M. Marcel Houde

De statuer que la municipalité de Beaulac-Garthby s'oppose radicalement au nouveau projet de carte électorale soumis par le Directeur général des élections dans son second rapport déposé en cours d'année 2009 dans le cadre de la révision de la carte électorale initiée à la suite des élections provinciales de 2008.

Adopté à l'unanimité par les conseillers

Le maire s'étant abstenu de voter.

MANDAT ARPENTAGE DE LA RUE ARCHAMBAULT – PROGRAMME PRECO

10-05-3614

Il est proposé par : M. Jean-Claude Brochu

Que la municipalité de Beaulac-Garthby mandate la firme Ecce Terra pour effectuer l'arpentage de la rue Archambault et la rue Beaulac dans le cadre du programme PRECO.

Le montant de cette dépense est de 5 000.00 \$ plus taxes.

Adopté à l'unanimité par les conseillers

Le maire s'étant abstenu de voter.

MANDAT À LA FIRME GENIVAR – PROGRAMME PRECO

10-05-3615

Il est proposé par : M. Marc Baillargeon

Que la municipalité de Beaulac-Garthby mandate la firme Genivar dans le cadre du programme PRECO tel que stipulé dans leur offre de service du 19 avril 2010 no. Référence G122214. Le mandat inclus les travaux suivants :

- Relevé complémentaire;
- Préparation d'un plan d'état des lieux;
- Conception et plan des travaux projetés;
- Estimation des coûts;
- Caractérisation de phase 1 (recherche de possibilités de contamination des sols par des produits pétroliers);
- Demande autorisation au MDDEP;
- Devis;
- Appel d'offres et analyse des soumissions.

Le montant de cette dépense est de 18 500.00 \$ plus taxes.

Adopté à l'unanimité par les conseillers
Le maire s'étant abstenu de voter.

PROGRAMME PRECO

10-05-3616

Il est proposé par : Mme. Isabelle Roberge

Que la municipalité de Beaulac-Garthby autorise le maire, monsieur Loic Lenoir et la directrice générale, madame Cynthia Gagné à signer le protocole d'entente relatif à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du Programme de Renouvellement des conduites.

Adopté à l'unanimité par les conseillers
Le maire s'étant abstenu de voter.

ACCEPTATION SOUMISSION ARC-EN-FLEUR – AMÉNAGEMENT CROIX

10-05-3617

Il est proposé par : M. Jean-Claude Brochu

Que la municipalité de Beaulac-Garthby accepte la soumission d'Arc-en-fleur pour les fleurs, arbustes et matériels nécessaire à l'aménagement de la croix.

Le montant de cette dépense est de 835.00 \$ taxe incluses.

Adopté à l'unanimité par les conseillers
Le maire s'étant abstenu de voter.

TRANSFERT DE FONDS

10-05-3618

Il est proposé par : M. Marcel Houde

Que la municipalité de Beaulac-Garthby autorise la directrice générale, madame Cynthia Gagné à effectuer les transferts de fonds suivants:

DE	À	MONTANT
Surplus Aqueduc	HONORAIRE PROFESSIONNEL – AQUEDUC ARPENTAGE	5 650.00 \$
Surplus Aqueduc	HONORAIRE PROFESSIONNEL – RÈGLEMENT EMPRUNT	570.00 \$
Surplus non-affecter	INCENDIE – BORNE SÈCHE	4 220.00 \$

Adopté à l'unanimité par les conseillers
Le maire s'étant abstenu de voter.

MODIFICATION RÉSOLUTION NO. 09-09-3522 CONCERNANT LE PARTENARIAT AVEC LA MUNICIPALITÉ DE ST-MARTYRS-CANADIEN POUR UNE BORNE SÈCHE

Remis à plus tard.

INSPECTEUR MUNICIPAL :
1.) TRAVAUX À EXÉCUTER

1. Émettre les permis et répondre aux divers dossiers.
2. Opérer l'usine d'épuration.
3. Opérer la station de pompage.
4. Visite des permis.
5. Inventaire installation septique.
6. Recherche en eau.
7. Passer la niveleuse.
8. Installation du brise-lame.
9. Balayage des intersections rurales.
10. Émonder arbres parc (voir budget 2010).
11. Kiosque rampe d'accès.
12. Barrière du réservoir de l'eau potable.
13. Estimation chemin de la Longue-Pointe sud.
14. Réinstaller les toits sur la table à pique-nique.
15. Entrée d'eau, égout sanitaire et pluvial chez monsieur Duquette, rue St-François.
16. Conduite eau potable, parc municipal.
17. Rechargement du 2^e Rand nord.
18. Recharger et rechargement de la Longue-Pointe Sud.
19. Transport chemin de gravier réparation.

10-05-3619

Il est proposé par : Mme. Isabelle Roberge

Que la municipalité de Beaulac-Garthby autorise l'exécution des travaux pour le mois de mai 2010 tels que présentés dans la proposition de l'inspecteur municipal, monsieur Jean-Marc Goulet, aux membres du conseil.

Adopté à l'unanimité par les conseillers
Le maire s'étant abstenu de voter.

2.) RAPPORT DE PERMIS

L'inspecteur municipal dépose son rapport aux membres du conseil.

AFFAIRES NOUVELLES :

1. - AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NO. 141-2010 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 133-2009

Avis de motion est par la présente donné par monsieur Jean-Claude Brochu que lors d'une séance subséquente, le conseil de la municipalité de Beaulac-Garthby adoptera le règlement numéro 141-2010 amendant le règlement de zonage numéro 133-2009.

2. – ADOPTION PREMIER PROJET RÈGLEMENT NO. 141-2010 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO. 133-2009

Vu les dispositions prévues à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

Attendu que le Conseil désire amender le règlement de zonage afin de permettre l'implantation d'un restaurant;

Attendu que pour réaliser ces modifications il y a lieu de créer le nouveau secteur de zone RC 5;

En conséquence,

10-05-3620

Il est proposé par : Mme. Jean-Claude Brochu

est ordonné et statué ce qui suit, à savoir :

1. Préambule

Le préambule ci-dessus fait partie intégrante du présent règlement.

2. Règlement amendé

Le règlement de zonage numéro 133-2009 est amendé selon les dispositions ci-dessous.

3. Modification du plan de zonage 31008-Z-133-2009

Le plan de zonage 31008-Z-133-2009 feuillet 2, faisant partie intégrante du règlement de zonage 133-2009 est modifié selon le plan parcellaire 141-2010 joint au présent règlement sous l'annexe A.

4. Création du nouveau secteur de zone RC 5

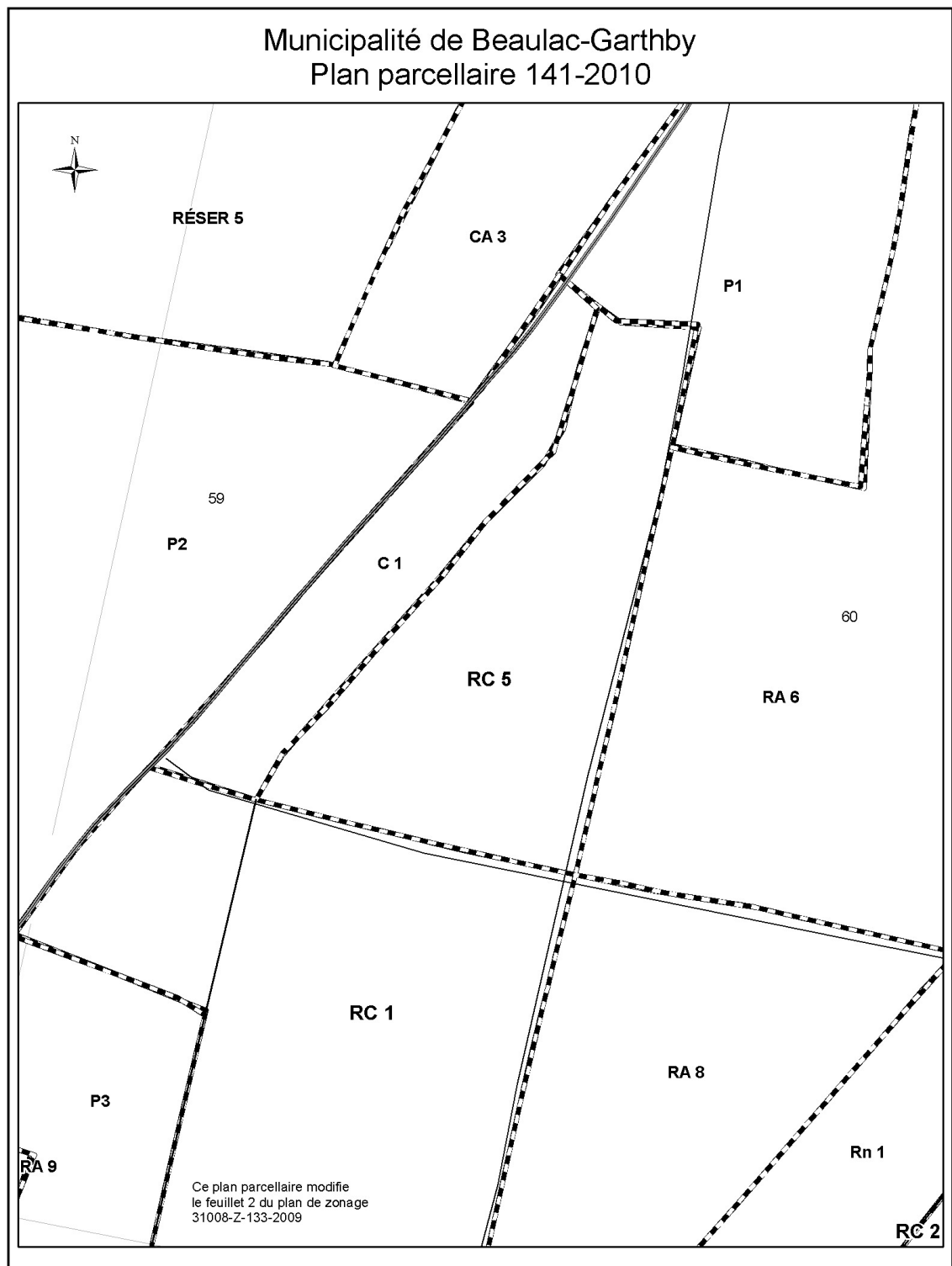
Le feuillet 2 du plan de zonage 31008-Z-133-2009 est modifié en remplaçant tout le secteur de zone RA 5 par le secteur de zone RC 5. Cette modification est illustrée sur le plan parcellaire 141-2010 faisant partie intégrante du présent règlement sous l'annexe A.

Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi

Adopté à l'unanimité par les conseillers
Le maire s'étant abstenu de voter.

Annexe A



3. - ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION – RÈGLEMENT NO. 141-2010 – Amendant le règlement de zonage numéro 133-2009

Une assemblée publique de consultation aura lieu le 17 mai 2010 à 19 heures à la salle du Conseil, sise 96, Route 112, municipalité de Beaulac-Garthby. Durant cette assemblée, le maire expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

PÉRIODE DE QUESTIONS :

Le maire et les conseillers répondent aux questions des contribuables.

CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS

Je, soussignée, Cynthia Gagné, directrice générale, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour toutes les résolutions autorisant des dépenses acceptées lors de cette session.

Cynthia Gagné, Directrice Générale

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

10-05-3621

Il est proposé par : Mme. Isabelle Roberge
Que l'assemblée soit levée à 9 heures 27 minutes.

Adopté à l'unanimité par les conseillers
Le maire s'étant abstenu de voter.

Cynthia Gagné, Directrice Générale

Jean Binette, Maire

Je, Loïc Lenoir, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.